Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS

Délibération du Conseil communautaire

Séance du 08 avril 2022

Délibération n°2022/39 Date de convocation : 1er avril 2022 Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Catillon-sur-Sambre, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Budget principal – Portant adoption du budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'exercice 2022

Membres présents (57 titulaires et 3 suppléants) :

PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, MATON Audrey, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, MERIAUX Christelle, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), LEMAIRE Christine (S), DUMINY Jacky (S), HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membre excusé (2):

MOEUR Sébastien, PLATEAU Marc

Membres absents (5):

LOIGNON Laurent, BERANGER Agnès, BONIFACE Patrice, KEHL Didier, GOURAUD Francis

Membres ayant donné procuration (13) :

BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, MARECHALLE Didier à GOURMEZ Nicole, BALÉDENT Matthieu à MATON Audrey, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, HISBERGUE Antoine à POULAIN Bernard, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, DÉPREZ Marie-Josée à BACCOUT Fabrice, LEONARD Julien à MERIAUX Christelle, HAVART Ludovic à SIMEON Serge, VILLAIN Bruno à HENNEQUART Michel, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme,

Secrétaire de séance :

RICHARD Jérémy

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

Délibération n°2022/39 Budget principal – Portant adoption du budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'exercice 2022

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte, Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2021,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- De préciser que le budget primitif de 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021;
- De confirmer que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a décidé de voter son budget par chapitre et par nature, accompagné d'une présentation par fonction en conformité avec l'instruction M14 :
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2022 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis conformément aux annexes jointes à la présente délibération.

> Adoptée à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire /

Publication le 11 avril 2022,

Transmission en Sous-Préfecture le 11 avril 2022,

Vu. Le Président

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme, Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRÉ

Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

Annexe 2022/39. Budget principal : Tableau de synthèse – Note synthétique

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
0 T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	40 248 736,36	40 248 736,36
	+	+	+
R E P	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 556 911,96
_	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 248 736,36	41 805 648,32

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	4 886 198,24	4 886 198,24	
	+	+	+	
R E P	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	3 308 147,51		
R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		8 722 470,18	
_	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 194 345,75	13 608 668,42	

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	48 443 082,11	55 414 316,74
-----------------	---------------	---------------

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

Budget Restes à Propositions Vote						
Chan	1:5-05	Budget précédent	Restes a réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total
Chap.	Libellé	precedent	realiser	Houvelles		(=RAR+vote)
	DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	4 061 498,00		7 543 716,28		
012	Charges de personnel et frais as	2 750 000,00		2 601 122,00	,	,
014	Atténuations de produits	13 365 641,00		13 586 291,00		
65	Autres charges de gest. cour.	9 557 397,27		10 567 164,58	10 567 164,58	10 567 164,58
656	Frais de fonct, groupes d'élus					
	lépenses de gestion courant	29 734 536,27		34 298 293,86	34 298 293,86	34 298 293,86
66	Charges financières	875 432,64		801 300,57	801 300,57	801 300,57
67	Charges exceptionnelles	484 062,00		575 020,69	575 020,69	575 020,69
68	Dotations aux provisions	24 399,00				
022	Dépenses imprévues			300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Autres					
Total des d	lépenses réelles de fonction	31 118 429,91		35 974 615,12	35 974 615,12	35 974 615,12
023	Virement sect. d'inv.	5 704 447,69		2 125 736,24	2 125 736,24	2 125 736,24
042	Op.d'ordre de transfert entre sei	2 029 000,00		2 148 385,00	2 148 385,00	2 148 385,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fond			'		
Total des d	lépenses d'ordre de fonctionn	7 733 447,69		4 274 121,24	4 274 121,24	4 274 121,24
TOTAL		38 851 877,60		40 248 736,36	40 248 736,36	40 248 736,36
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIC					
TOTAL DES	DEPENSES DE FONCTIONNEME				40 248 736,36	40 248 736,36
RECETTES	DE FONCTIONNEMENT					
013	Atténuations de charges	124 000,00		186 536,52	186 536,52	186 536,52
70	Produits des services	174 760,00		169 265,00	169 265,00	169 265,00
73	Impôts et taxes	26 194 558,00		27 503 258,00	27 503 258,00	27 503 258,00
74	Dotations, participations	9 257 775,33		12 211 514,00	12 211 514,00	12 211 514,00
75	Autres prod. de ges. cour.	65 000,00		96 533,00	96 533,00	96 533,00
Total des r	ecettes de gestion courante	35 816 093,33		40 167 106,52	40 167 106,52	40 167 106,52
76	Produits financiers	-		20 000,00	20 000,00	
77	Produits exceptionnels	20,00				,
78	Reprises sur provisions	,		1		
	Autres			1		
Total des	ecettes réelles de fonctionne	35 816 113,33		40 187 106,52	40 187 106.52	40 187 106,52
042	Op.d'ordre de transfert entre sei	61 629,84		61 629,84	61 629,84	,
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fond	- ,, - ,				2. 222,01
	ecettes d'ordre de fonctionne	61 629,84		61 629,84	61 629,84	61 629,84
TOTAL		35 877 743,17		40 248 736,36	40 248 736,36	
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIC	23 011 1 10/11		.0 210 100,00	1 556 911,96	,
	RECETTES DE FONCTIONNEME				41 805 648,32	-
TOTAL DES	NEGET TES DE L'ONC HONNEME				+1 000 040,3Z	+1 003 040,32

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4 212 491,40

: pour information

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOW

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES	D'INVESTISSEMENT					
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles	134 440,00	24 183,64	340 000,00	340 000,00	364 183,64
204	Subventions d'équipement versé	2 524 339,94	1 141 308,87	750 000,00	750 000,00	1 891 308,87
21	Immobilisations corporelles	5 942 537,90	2 009 141,50	1 809 457,27	1 809 457,27	3 818 598,77
22	Immobilisations reçues en affect]		
23	Immobilisations en cours	285 642,10	133 513,50			133 513,50
	Total des opérations d'équipeme					
Total des o	dépenses d'équipement	8 886 959,94	3 308 147,51	2 899 457,27	2 899 457,27	6 207 604,78
10	Dotations, fonds divers et réserv					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 860 729,97		1 925 111,13	1 925 111,13	1 925 111,13
18	Compte de liaision : affectation					
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financière					
020	Dépenses imprévues					
Total des o	dépenses financières	1 860 729,97		1 925 111,13	1 925 111,13	1 925 111,13
451	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des o	dépenses réelles d'investisse	10 747 689,91	3 308 147,51	4 824 568,40	4 824 568,40	8 132 715,91
040	Op.d'ordre de transfert entre sei	61 629,84		61 629,84	61 629,84	61 629,84
041	Opérations patrimoniales	72 683,36				
Total des d	dépenses d'ordre d'investissen	134 313,20		61 629,84	61 629,84	61 629,84
TOTAL		10 882 003,11	3 308 147,51	4 886 198,24	4 886 198,24	8 194 345,75
D001 SOLD	E NEGATIF. REP. OU ANT.					
TOTAL DES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 308 147,51		4 886 198,24	8 194 345,75
	D'INVESTISSEMENT					
010	Stocks			.		
13	Subventions d'investissement	335 840,70		612 077,00	612 077,00	612 077,00
16	Emprunts dettes assim.(hors 165			.		
20	Immobilisations incorporelles			.		
204	Subventions d'équipement versé			.		
21	Immobilisations corporelles			.		
22	Immobilisations reçues en affect			.		
23	Immobilisations en cours					
	ecettes d'équipement	335 840,70		612 077,00	612 077,00	612 077,00
10	Dotations, fonds divers et réserv			.		
1068	Excédents de fonct.capitalisés	892 637,74		.		
138	Autres subv.d'invest.non transf			.		
165	Dépôts et cautonnements reçus			.		
18	Compte de liaision : affectation			.		
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financière					
024	Produits des cessions	86 940,00				
	recettes financières	979 577,74				
452	Tot. opé. pour cpte de tiers	4.045.445.44		045		045
	ecettes réelles d'investisser	1 315 418,44		612 077,00	612 077,00	
021	Virement de la section de foncti	5 704 447,69		2 125 736,24	2 125 736,24	
040	Op.d'ordre de transfert entre sei			2 148 385,00	2 148 385,00	2 148 385,00
041	Opérations patrimoniales	72 683,36				
	ecettes d'ordre d'investisseme	7 806 131,05		4 274 121,24	4 274 121,24	4 274 121,24
TOTAL		9 121 549,49		4 886 198,24	4 886 198,24	
	E POSITIF REP. OU ANT.				8 722 470,18	
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT				13 608 668,42	13 608 668,42

BUDGET PRIMITIF 2022 Note synthétique – Budget principal

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

BUDGET DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	40 248 736,36	40 248 736,36
	+	+	+
REPOR	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 556 911,96
	:=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 248 736,36	41 805 648,32

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISEMENT
O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	4 886 198,24	4 886 198,24
	+	+	+
R E P O	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	3 308 147,51	
RTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		8 722 470,18
152	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 194 345,75	13 608 668,42

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	48 443 082,11	55 414 316,74
-----------------	---------------	---------------



BUDGET PRIMITIF 2022 Note synthétique – Budget principal

Envoyé en préfecture le 11/04/2022 Reçu en préfecture le 11/04/2022

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

Affiché le

SLOW

PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSE

Chapitre	CA 2021	BP 2022	Evolution en €
11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 893 730	7 543 715	3 649 985
12 CHARGES DE PERSONNEL	2 554 844	2 601 122	46 278
14 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	13 363 899	13 586 291	222 392
22 DEPENSES IMPREVUES	0	300 000	300 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	9 557 397	10 567 165	1 009 767
66 CHARGES FINANCIERES	875 433	801 301	-74 132
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	367 932	575 021	207 089
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	24 398		-24 398
Totaldes dépenses réelles de fonctionnement	30 637 633,65	35 974 614,16	5 336 980,51

⇒ Compétence Transport + 184 772.50 €

Suite à l'arrêté du Préfet du 18 septembre 2019 la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis a modifié son statut en devenant Communauté d'Agglomération avec date d'effectivité au 1er janvier 2019 devenant ainsi pleinement compétente dans le champ de la mobilité. Toutefois, par souci de continuité de service public, et n'ayant pas encore gérée cette compétence auparavant, la CA a souhaité que la Région poursuive dans l'ensemble de ses droits et obligations la gestion dudit contrat en lui délégant sa compétence transport jusqu'au 31 décembre 2021.

La Ca2C assume la pleine exécution de la compétence à compter du 1er janvier 2022 avec le transfert de la délégation de service public attribuée en septembre 2019 pour une durée de 8 ans.

Le montant des charges transférées est défini sur la base du montant de la contribution régionale versée au titulaire du contrat sur l'année d'exploitation antérieure (année scolaire 2020/2021). Cependant l'effet de la crise sanitaire de la Covid s'est également poursuivi sur l'année 2020 / 2021 générant une fréquentation réduite sur le réseau. Aussi au regard du compte d'exploitation prévisionnel (CEP) du titulaire du contrat (nombre de validations prévisionnelles) sur l'année 2020 / 2021, la contribution régionale auprès du titulaire est en deçà du prévisionnel (-20 % environ 2 406 335 €).

Pour tenir compte de ce contexte inédit, il a été convenu que le montant des charges transférées est équivalent au montant de la contribution régionale prévisionnelle arrêté par l'avenant n°4, soit 3 007 918 €, si le niveau des validations (scolaires et commerciales) est inférieur à celui du prévisionnel, le montant sera modulé à la baisse il ne pourra aboutir à un résultat inférieur 2 808 629 €

Décomposition des charges prévisionnelles 2022 : 2 993 401 €

Part fixe : 2 098 612 € Part Variable : 894 789.50 €

	Recette	Dépenses
Contribution Région	3 007 918 € (chap 74)	199 289 € (chap 67)
Concession 2022		2 993 401 € (chapitre 011)
Total	3 007 918 €	3 192 690 €



BUDGET PRIMITIF 2022 Note synthétique – Budget principal

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

Affiché le

SLOW

⇒ Compétence Eclairage public + 312 811 € (chap 011)

Une forte Hausse est prévue sur le Tarif de l'électricité ayant un impact dramatique sur les finances des collectivités. La CA2C en est fortement impactée notamment par sa compétence éclairage public.

Cette hausse des prix de l'électricité s'explique par un mécanisme complexe : l'Arenh (l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique). Ce dispositif permet à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF, à un tarif avantageux de 42 euros par MWh.

EDF a pour obligation de céder 100 TWh de sa production chaque année à ses fournisseurs alternatifs. Cependant, pour 2022, le total des demandes formulées par ces fournisseurs s'élève à 160,36 TWh, ce qui dépasse le plafond, fixé par la loi, de la quantité d'électricité qu'EDF peut leur vendre.

Les fournisseurs alternatifs vont donc devoir compléter une grosse partie de leur approvisionnement sur le marché de gros, où les prix sont particulièrement hauts. (on constate un prix du Mwh de 200 € fin 2021 un pic a été constaté à 620 € le 21 décembre 2021).

Impact pour la Ca2C:

Selon le marché passé avec le groupement de commande du SIDEC, le prix de la fourniture des points de livraisons relevant des installations d'éclairage public s'élève à 99.92 €/Mwh contre 42.74 €/Mwh en 2021 soit une augmentation de 133 %.

Considérant que la fourniture d'énergie représente 35% des factures d'électricité (donnée SIDEC) cela représente une évolution sur l'éclairage public de + 393 145 €,

Pour les 38 communes soumises au droit commun :

Commune ayant optées pour une fermeture de l'éclairage public de 23h à 5h sauf le vendredi et samedi, la Ca2C assumera cette évolution sur fonds propres.

Pour les 8 communes soumises au droit dérogatoire :

Communes ayant opté pour le maintien de l'éclairage public, par soucis d'équité le surcout devrait être répercuté aux communes :

COMMUNES	Eclairage Nocture repris sur les AC	Consommation 35%	Augmentation 133%	Nouvelle AC
AVESNES-LES-AUBERT	20 358,00	7 125	9 477	29 835
BÉVILLERS	1 898,00	664	884	2 782
CARNIÈRES	3 709,00	1 298	1 727	5 436
CAUDRY	94 428,00	33 050	43 956	138 384
ESTOURMEL	2 442,00	855	1 137	3 579
FONTAINE-AU-PIRE	3 840,12	1 344	1 788	5 628
Le Cateau Cambresis	42 776,00	14 972	19 912	62 688
SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS	3 125,00	1 094	1 455	4 580



BUDGET PRIMITIF 2022 Note synthétique – Budget principal

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

Il est proposé aux communes :

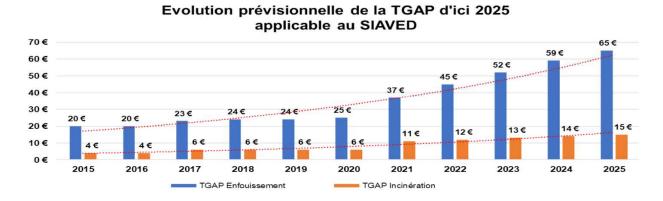
- L'extinction de droit commun
- L'extinction de 23h à 4h soit 261 heures à la charge de la commune
- Le maintien de l'éclairage, surcout entièrement à la charge de la commune (1 566 heures)

Communes	Choix	Conséquence financière en €	Evolution des AC pour 2022 en €
Avesnes les Aubert	Maintien de l'éclairage public	29 835,00	-9 477,00
Bévillers	Maintien de l'éclairage public	2 782,00	-884,00
Carnières	Extinction de 23h à 5h		3 709,00
Caudry	Extinction de 23h à 4h	23 065,00	71 363,00
Estourmel	Extinction de 23h à 5h		2 442,00
Fontaine au Pire	Maintien de l'éclairage public	5 628,00	-1 788,00
Le Cateau Cambrésis	Extinction de 23h à 4h	10 448,00	32 328,00
Saint Vaast en Cambrésis	Extinction de 23h à 4h	763,00	2 362,00

Impact chap 14: +100 055 €

⇒ Compétence Déchet + 908 769.52 € (chap 65) financement par la TEOM (chap 73)

Pour expliquer cette hausse, il faut s'intéresser à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), une taxe en hausse qui vise à encourager les producteurs d'activités polluantes à réduire leur empreinte environnementale (taxe sur les incinérations et enfouissement). Cette taxe représente un cout supplémentaire sur 4 ans de 1 800 000 € par rapport à 2020



Viennent ensuite la baisse des recettes issues de la vente des matières recyclées liée à la conjoncture économique, et un contexte local favorisant la hausse des coûts :

Hausse des marchés d'exploitation +24% des déchèteries, encombrants, déchets verts.



BUDGET PRIMITIF 2022 Note synthétique – Budget principal

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

Hausse des tonnages de déchets ménagers ex : apport en déchèteries 80 000 T en 2019 et environ 99 000 T en 2021 soit +24%

Au vu des éléments mentionnés la cotisation du SAVIED l'année 2022 augmenterait de 13.60% soit + 908 769 € et il en est de même pour les années suivantes :

Budget Cumu	lée		
	cotisation	Evolution	Evolution en %
2021	6 683 487,00	0,00	
2022	7 599 124,00	915 637,00	13,70%
2023	8 253 782,00	654 658,00	8,61%
2024	8 968 631,00	714 849,00	8,66%
2025	9 865 493,00	896 862,00	10,00%
Cumul		3 182 006,00	

La prise en charge des déchets ménagers et assimilés constitue le premier poste de dépenses (hors attributions de compensation) pour la collectivité. Pour financer la gestion de ces déchets le 1er levier est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, celle-ci a été maintenue depuis 2012 à un niveau de 16.61% contre 18.11% avant cette période

	Base	evolu tion base	Taux	ТЕОМ	Cotisation	TEOM VS cotisation	Impact maximu m sur 81% citoyen*	Impcat cumulé
2021	41 293 924		16,61%					
2022	42 697 917	3,4	17,80%	7 599 134,00	7 599 134,00	0,00	23,30	23,30
2023	43 551 876	2	18,95%	8 253 782,00	8 253 782,00	0,00	20,61	43,91
2024	44 422 913	2	20,19%	8 968 631,00	8 968 631,00	0,00	22,50	66,42
2025	45 311 372	2	21,77%	9 865 494,00	9 865 494,00	0,00	28,23	94,65
				CUMUL		0,00		228,28

⇒ Compétence Piscine + 161 000 € (chap 011) au vu de l'évolution des indices il est prévu une forte augmentation



BUDGET PRIMITIF 2022 Note synthétique – Budget principal

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

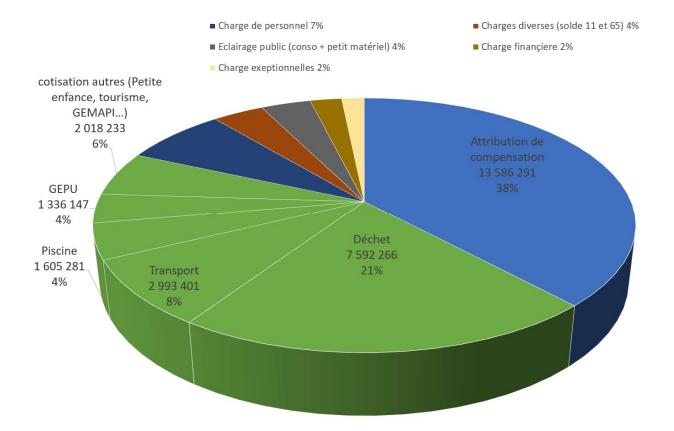
Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunt

Chapitre 67 : Fluctuantes d'une année à l'autre, ce chapitre représente dans sa grande partie les participations versées aux budgets annexes sous la forme de subventions d'équilibre :

Budget Annexe	2021	2022
Crematorium	30 391	117 026
Développement	196 016	212 566
économique		
Zac Vallée Herie	48 691	46 138
Assainissement	28 927	0
Eau	63 906	0

Il convient d'ajouter le remboursement exceptionnel à la région vu précédemment 199 289 €

Répartition des charges





BUDGET PRIMITIF 2022 Note synthétique – Budget principal

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTE

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2021	BP 2022	Evolution en €
6419 ATTENUATION DE CHARGES	204 103	186 537	-17 566
70 PRODUITS DES SERVICES	170 523	169 265	-1 258
73 IMPOTS ET TAXES	26 648 378	27 503 258	854 880
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	9 301 967	12 211 513	2 909 546
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION (75 +76)	236 598	116 533	-120 065
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	120 608	0	-120 608
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	0		0
Total recettes réelles de fonctionnement	36 682 177	40 187 106	3 504 928

Hors fiscalité et dotation de l'état impacté par les réformes du PLF 2021, les recettes ont été relativement stables par rapport à 2020. On constate toutefois une augmentation des produits de gestion courante notamment sur l'intéressement des espaces nautiques avec une évolution de 93 416 €

Chapitre 013: Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail et remboursement du personnel mis à disposition du crematorium.

Chapitre 70 : est enregistré à ce chapitre le montant des redevances d'occupation du domaine public. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les locataires du pôle d'entreprise (bâtiment commun au siège de la Ca2C) ainsi que par les prestations de services de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Chapitre 73 et 74 : Ces chapitres concerne principalement la fiscalité locale 73 et les dotations de l'état 74. La suppression de la taxe d'habitation ainsi que l'abattement de 50 % décidées par la loi de finances pour 2021 sur la valeur locative des établissements industriels sont venus bouleverser la décomposition des produits fiscaux perçus par la collectivité

	2021	2022	Evolution en €
Taxe habitation	142 315	147 151	4 836
Taxe fonciere	2 948 904	3 047 135	98 231
Taxe fonciere non bati	366 790	378 852	12 062
CFE	3 604 452	3 757 117	152 665
TASCOM	760 738	680 938	-79 800
IFER	773 071	784 679	11 608
CVAE	2 094 798	2 093 498	-1 300
TAXE ADDITIONNELLE	79 885	82 987	3 102
TEOM	6 871 753	7 618 555	746 802
GEMAPI	408 878	408 878	0
Rôle supplémentaire	154 266	0	-154 266
fraction de TVA	4 294 806	4 420 045	125 239
Total fiscalité	22 500 656	23 419 835	919 179
Augmentation liée a l'évolution		409 649	
Augmentation liée à l'augmentation du Taux de TEOM			509 530



BUDGET PRIMITIF 2022 Note synthétique – Budget principal

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

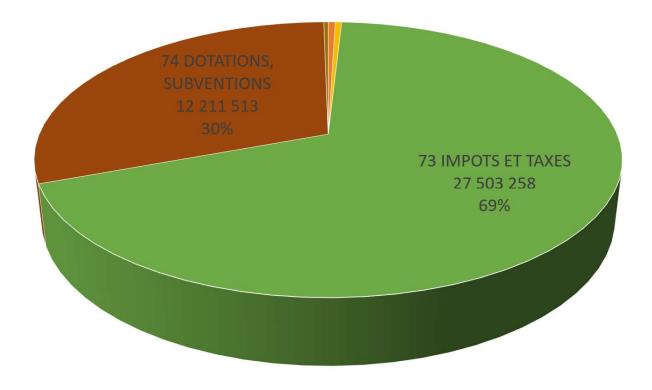
ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

L'évolution de la fiscalité suit les prévisions inscris dans la LF 2022 par une augmentation des bases de 3.4% pour les impôts ménages.

	2021	2022	Evolution en €
DCRTP	1 637 433	1 637 433	0
compensation	2 217 520	2 309 099	91 579
FNGIR	3 163 008	3 163 008	0
Dotation de base	1 339 171	1 263 731	-75 440
Dotation de compensation	3 720 133	3 639 392	-80 741
Dotation région (compensation transport)	0	3 007 918	3 007 918

Dans le cadre d'une stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, avec la progression de la population, le soutien à la péréquation et la progression de l'intercommunalité, il est introduit depuis 2012 un écrêtement uniforme de la dotation de compensation dont le taux est fixé par le comité des finances locales.

Répartition des recettes :





BUDGET PRIMITIF 2022 Note synthétique – Budget principal

Envoyé en préfecture le 11/04/2022 Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220411-202239-DE

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

⇒ Les Subvention d'investissement 2022

Les subventions d'investissements inscrites sont des aides financières qui ont été octroyées à titre définitif. Ces subventions servent à financer principalement des investissements 2021 :

Subventions notifiées	612 077 €
CAF - Solde crèche LCC	60 900 €
Département PTS - Développement touristique	100 000 €
Région Pradet - Développement touristique	451 177 €

⇒ Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement 1 925 111 €

⇒ Les dépenses d'équipement 2022

⇒ Les investissements Récurrents 1 810 000 € :

Entretien du parc Eclairage public	600 000
Matériel Brigade	150 000
Aide Politique Logement et Habitat	60 000
Gros Entretiens et Réparations bâtiments	200 000
Subventions aux entreprises	250 000
Fonds de concours Giratoire Leclerc	100 000
Fonds de concours communes classique	300 000
Fonds de concours communes développement durable	100 000
Divers	50 000

⇒ <u>Les projet 2022 1 155 855 € :</u>

Étude politique logement Habitat	40 000
Étude réhabilitation des crèches communautaires	50 000
Déploiement de la LED	250 000
Accompagnement au projet de territoire	50 000
Enrobée zone vallée hérie	200 000
Etude environnementale ZAC	200 000
Aménagement Ouverture du canal mobilier, vélo	
route	120 000
Amélioration système projection ORS	40 000
Aménagement maison éclusière	50 000
Signalétique Parc d'activité	55 855
Installation provisoire AAGV	100 000

